

BESOIN D'UNE AIDE A DOMICILE ET/OU PORTAGE DE REPAS ?

L'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre peut prendre en charge une partie du reste à charge lié :



AIDE A DOMICILE



**PORTAGE DE
REPAS**

POUR QUI ?

- Titulaire de la carte du combattant,
- titulaire titre de reconnaissance de la Nation,
- conjoint ou partenaire survivant, veuve ou veuf d'ancien combattant,
- pupille de la Nation,
- victime d'acte de terrorisme,
- blessé de guerre

Vous bénéficiez d'une aide APA ou de votre caisse de retraite (CARSAT, MSA,...)

CONTACTEZ-NOUS !
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE

04.87.08.01.00
sd07@onacvg.fr

2 place Simone Veil
07000 PRIVAS